

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE
MRC LAC-SAINT-JEAN-EST**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lamarche tenue le vendredi 23 novembre 2018 à 11 h à la Mairie de Lamarche sous la présidence de Mme Lise Garon, mairesse et à laquelle il y avait quorum légal.

SONT PRÉSENTS :

Messieurs les conseillers Martial Fortin, Pierrot Lessard et Martin Bouchard
Mesdames les conseillères Lyne Bolduc et Johanne Morissette

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Myriam Lessard, directrice générale par intérim

ABSENCE : Madame la conseillère Sandra Girard

1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 11 h par Mme Lise Garon, mairesse

286-11-18 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

II EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Pierrot Lessard
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Lyne Bolduc

ET RÉSOLU

D'ACCEPTER l'ordre du jour tel que lu et déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

***L'ORDRE DU JOUR
Séance extraordinaire du 23 novembre 2018***

- 1.** *Mot de bienvenue et ouverture de la séance*
- 2.** *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
- 3. *RÉSOLUTIONS***
 - 3.1.** *Mandater la directrice générale par intérim à rédiger l'appel d'offre sur le déneigement de tronçons de chemins et de dégagement des accès aux conteneurs.*
- 4. *PÉRIODE DE QUESTIONS***
- 5. *LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE***

3. RÉSOLUTIONS

287-11-18 3.1. MANDATER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM À RÉDIGER L'APPEL D'OFFRE SUR LE DÉNEIGEMENT DE TRONÇONS DE CHEMINS ET DE DÉGAGEMENT DES ACCÈS AUX CONTENEURS.

ATTENDU QUE la Municipalité a à sa charge le déneigement sur l'ensemble du territoire de Lamarche;

ATTENDU QUE le contrat de déneigement accordé à l'entreprise Fortin Labrecque ne peut dégager certains chemins qui sont situés dans des lieux problématiques soient : des pentes abruptes, la largeur du chemin, etc.

ATTENDU QUE la Municipalité a, dans le passé, toujours entretenu ces chemins en confiant le déneigement à une entreprise autre que Fortin Labrecque;

ATTENDU QUE cet appel d'offre est estimé à moins de 24 999\$,

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martial Fortin
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Lyne Bolduc

QUE le Conseil municipal dépose un appel d'offre de gré à gré en respect de l'article 935 du Code municipal et de la loi 155 entrée en vigueur en avril 2018;

QUE le Conseil délègue la directrice générale par intérim, Myriam Lessard a rédigé un appel d'offres de service pour le déneigement de ces chemins;

QUE la soumission soit accepté tel que déposée advenant que celle-ci respecte les normes décrites au cahier de charge ainsi que l'estimé préalablement réalisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

288-11-18 4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

289-11-18 5. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les points à l'ordre du jour étant épuisés;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR
ET RÉSOLU**

QUE la séance soit levée. Il est 11 h 03

Nous, soussignées Lise Garon, mairesse de la municipalité de Lamarche et Mme Myriam Lessard, directrice générale par intérim ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qu'ils sont contenues.

Mme Lise Garon, mairesse

Mme Myriam Lessard, directrice générale par intérim